



## **Vue d'ensemble du nouveau financement pour améliorer les possibilités de services de garde**

**Investissement du gouvernement du Canada :** Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 100 millions de dollars sur 5 ans pour améliorer l'accès aux services de garde pour les membres des Forces armées canadiennes (FAC) et leurs familles. Le soutien aux familles des militaires est essentiel à l'état de préparation opérationnelle des militaires et à leur capacité à participer à un déploiement rapidement pour protéger la population. Le gouvernement reconnaît que le service militaire exige des déménagements et des déploiements fréquents, ce qui rend encore plus difficile pour les militaires et leurs familles de trouver et de conserver des places en service de garde.

**Qui :** Cet investissement de 100 millions de dollars sur 5 ans sera réparti entre les ministères, les divisions, les agences et les organismes communautaires du gouvernement du Canada. Une partie (environ 14,5 millions de dollars par an pendant 5 ans) a été attribuée aux Services de bien-être et moral des Forces canadiennes et sera administrée et mise en œuvre par les Services aux familles des militaires (SFM), de sorte que les services soient fournis à la fois en ligne par les SFM et en personne dans les communautés par l'intermédiaire des Centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) et des Programmes de soutien du personnel (PSP).

**Quoi :** Avec cette enveloppe d'aide financière, il a été demandé aux SFM d'élaborer et de mettre en œuvre cinq initiatives majeures au cours des cinq prochaines années.

1. Fournir un **soutien virtuel pour naviguer dans le système** afin d'aider les familles des militaires à trouver des services de garde.
2. Augmenter le nombre **d'employées et d'employés des services de garde parmi les familles des militaires** en offrant le remboursement de la formation en éducation de la petite enfance, un soutien à la création d'un service de garde en milieu familial et un remboursement pour aider au transfert des compétences lors d'une affectation dans une nouvelle province ou un nouveau territoire.
3. Fournir un financement supplémentaire aux CRFM et aux entités des biens non publics (BNP) pour les **services de garde dans des circonstances particulières** dans les bases et les escadres en ciblant les besoins uniques de la communauté militaire, dont les services de garde avant et après l'école, les services de garde occasionnelle, les déploiements, les places en camp de printemps et d'été, et les programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux.
4. Former des **partenariats** avec des fournisseurs de services de garde locaux, régionaux et nationaux afin d'améliorer l'accès des familles des militaires aux services de garde à proximité des localités des FAC.

**5. Fournir des renseignements numériques et des outils de connexion** aux membres des FAC et à leurs familles à la recherche de services de garde.

**Quand :** Cet investissement est limité à cinq ans (c.-à-d. que ce n'est pas un financement de base) et prend fin le 31 octobre 2030, à moins qu'une soumission au Conseil du Trésor (prévue pour 2028) ne soit approuvée pour établir un financement de base au-delà de 2030.

**Où :** Les familles pourront accéder aux services par le biais de ces initiatives, à la fois en ligne pour une réactivité nationale et localement en personne pour une réactivité dans la base ou l'escadre. Plus précisément, les familles auront accès en ligne aux services des initiatives 1, 2, 4 (en partie) et 5, tandis que les initiatives 3 et 4 (en partie) seront fournies en personne dans les bases et les escadres.

**Pourquoi :** Le gouvernement du Canada a indiqué que l'objectif global de ces investissements est de renforcer l'état de préparation opérationnelle, la rétention et le recrutement des militaires. Les services de garde sont essentiels, surtout pour les familles des militaires vivant des déménagements et des déploiements fréquents qui les laissent souvent au bas des listes d'attente locales. Cet investissement contribuera particulièrement à réduire les problèmes de services de garde et de coût de la vie rencontrés par les familles lors des déploiements et des réinstallations, en plus de résoudre les problèmes de recrutement et de rétention des membres des FAC en veillant à ce qu'elles et ils puissent s'enrôler dans l'armée ou y rester tout en accordant la priorité aux enfants et à la famille. Il a pour but de soutenir les familles afin que les militaires puissent défendre le pays et promouvoir la sécurité et la prospérité de la population en tout temps et en tout lieu.

**Comment :** Cet investissement est destiné à des activités qui relèvent des pouvoirs existants du Programme des services aux familles des militaires (PSFM) et des accords sur les niveaux de service (ANS) actuels. Il n'élargit pas les pouvoirs actuels, ce qui signifie qu'il ne finance pas les services qui relèvent de la compétence des provinces et des territoires. Ces cinq initiatives doivent être axées sur l'expansion des services existants dans le cadre stratégique du Programme de services aux familles des militaires et des vétérans (PSFMV), par exemple l'augmentation des activités d'information et de sensibilisation, le soutien pour naviguer dans le système et l'intervention personnalisée pour les familles vivant des réinstallations, des absences et des transitions. L'extension du soutien financier par le biais de remboursements et de paiements pour le renouvellement d'une certification doit s'inscrire dans les processus et cadres existants des BNP. Les débours aux CRFM, aux entités des BNP et à d'autres organismes doivent être conformes au cadre de gestion du financement du PSFMV, à l'ANS des BNP et aux politiques sur la passation de marchés. Le financement ne peut pas être utilisé pour la fourniture directe de services de garde relevant de la compétence des provinces et des territoires.

**Prochaines étapes : personnes-ressources et possibilités de financement locales des CRFM, des PSP, des bases et escadres**

Catégorie	Exemples	Personne-ressource
<b>Infrastructure</b> (p. ex. immobilisations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des immobilisations (rénovations, porte d'accès au sous-sol, appareils, murs, portes, plomberie, électricité, clôtures extérieures)</li> <li>Entretien ou amélioration des installations (rénovations mineures, espaces d'apprentissage en plein air ou terrains de jeux, améliorations mineures pour répondre aux problèmes de capacité existants)</li> <li>Matériel de soutien à la santé et à la sécurité (déTECTEURS de monoxyde de carbone, détECTEURS de fumée, alarmes de porte, systèmes de caméras, trousseS d'urgence, amélioration des transports, matériel pour un sommeil sûr) nécessitant l'installation d'infrastructures ou des modifications à celles-ci</li> </ul>	Équipe du service de garde de la chef du personnel militaire (en collaboration avec le sous-ministre adjoint [Infrastructure et environnement], Groupe des opérations immobilières)
<b>Équipement spécialisé</b> (p. ex. autres que des immobilisations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matériel d'aires de jeux répondant aux normes de sécurité ou conforme pour l'accueil d'enfants vivant avec un handicap n'ayant pas d'incidence sur les infrastructures ou ne nécessitant pas l'installation ou la modification d'infrastructures</li> <li>Technologie d'assistance ou matériel adapté permettant de s'occuper des enfants vivant avec un handicap et d'assurer des soins inclusifs</li> <li>Matériel de soutien à la santé et à la sécurité (déTECTEURS de monoxyde de carbone, détECTEURS de fumée, alarmes de porte, systèmes de caméras, trousseS d'urgence, amélioration des transports, matériel pour un sommeil sûr) ne nécessitant pas l'installation d'infrastructures ou des modifications à celles-ci</li> <li>Meubles et appareils pour créer des places ou augmenter le nombre de places et améliorer la qualité de l'environnement du service de garde</li> <li>Équipement ou mobilier adapté à l'âge du groupe autorisé</li> <li>Équipements sensoriels divers conçus pour soutenir les enfants et les jeunes grâce à des stimulations tactiles, visuelles et auditives</li> </ul>	SFM (T4)

<b>Matériel et fournitures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Articles pour les services de garde pour nourrissons (berceaux, tables à langer, fauteuils à bascule, jouets, livres, poussettes)</li> <li>Améliorations matérielles du centre de service de garde des CRFM et fournitures (équipement de jeu, jouets pour enfants d'âge préscolaire)</li> <li>Fournitures pour l'amélioration des programmes pour enfants (matériel d'apprentissage, d'éducation et d'enrichissement du développement, livres, jouets, présentoirs)</li> <li>Matériaux et fournitures pour les réglementations et les environnements de qualité</li> <li>Matériel utilisé pour les activités d'apprentissage ou les repas</li> <li>Ressources ou fournitures permettant d'améliorer les programmes destinés aux personnes ayant des besoins spéciaux (p. ex. matériel de la salle sensorielle)</li> </ul>	SFM (T4)
<b>Programmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En respectant le cadre modifié de gestion du financement des CRFM et les processus des FNP, allocation équitable et transparente des fonds aux CRFM, aux entités des SFM et aux PSP pour les programmes aux circonstances particulières, les services de garde, les services de relève, les places réservées pour les militaires en réinstallation (à déterminer), les compléments pour l'éducation de la petite enfance (à déterminer), les subventions aux régions insuffisamment desservies, les employées et employés du programme d'inclusion des personnes ayant des besoins spéciaux, etc.</li> <li>Collaboration prévue entre les SFM, les CRFM et les PSP pour définir le champ d'application des activités clés de l'initiative 3 et élaborer le processus de demande de propositions</li> </ul>	SFM (T4)
<b>Formation et services professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien aux accompagnatrices et accompagnateurs et aux consultantes et consultants relativement aux programmes</li> <li>Achat d'un programme de formation riche</li> <li>Formation et certification aux premiers soins pédiatriques et à la réanimation cardiopulmonaire pour le personnel travaillant avec des enfants afin de promouvoir un environnement sécuritaire</li> <li>Honoraires d'une comptable professionnelle agréée ou d'un comptable professionnel agréé, ou d'une</li> </ul>	SFM (T4)

	conseillère financière ou d'un conseiller financier en vue d'améliorer la stabilité financière des centres de services de garde (à l'exclusion de la comptabilité de routine et de la préparation des déclarations de revenus)	
--	--	--